

## LE VÉLO À MONTROUGE

9 km de voirie  
en pistes cyclables

11 stations Vélib'

1 évènement

« Tous à vélo » chaque année en juin

... et à venir

Doublent des pistes  
cyclables


1 000 arceaux à vélos


13 bornes de gonflages


12 consignes à vélo




## ÉQUIPEZ-VOUS

 Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante

 Le port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers

 L'obligation de repose-pieds et de courroies d'attache pour le siège d'un passager de moins de 5 ans

 Le marquage de son vélo contre le vol : c'est recommandé aujourd'hui et ce sera obligatoire pour tous les vélos mis en vente un an après la promulgation de la loi d'orientation des mobilités en septembre 2019

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



## PÉDALER POUR SE DÉPLACER...

### .... c'est économique

Effectuer un trajet de 10 km aller-retour en vélo par jour, c'est **2 000 € d'économie par an** (versus le trajet en voiture)\*

### ... c'est écologique

**0 g de CO<sub>2</sub> émis par kilomètre parcouru en vélo** contre 20 g en tramway, 80 g en bus et 310 g en voiture particulière

\* Ademe/GART





## ENTRETIENEZ VOTRE VÉLO !


Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Votre vélo doit comporter :

  
Deux freins, avant et arrière

  
Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge


  
Un avertisseur sonore entendu à 50 mètres au moins


  
Des catadioptr (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales





## CIRCULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ !


La route est un espace qui se partage. Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route.

 Circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement


 Gardez une distance de sécurité de 1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules


 Utilisez les bandes ou pistes et doubles-sens cyclables


 Ne zigzaguez pas entre les voitures


 Osez occuper la chaussée lorsque le dépassement de votre vélo par une voiture s'avère dangereux.


 Restez vigilant à l'ouverture de portières

 Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir (SAS vélo)

 Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.

 Attention aux angles morts des véhicules lourds : évitez de les dépasser lors de leurs manœuvres ou aux abords d'un carrefour.

 Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton

 Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité et d'éviter les grands axes de circulation, de simplifier les itinéraires.

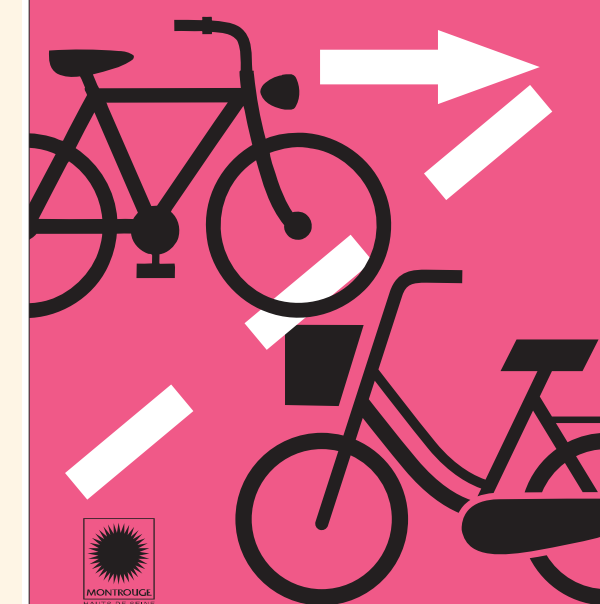
Plus d'info [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)



## TOUS A VÉLO

PLAN VÉLO ET DEUX ROUES

MAI 2019



## ROULEZ JEUNESSE !

Transports en commun, covoiturage, vélos en libre-service (VLS) et aussi auto-partage de voitures, de scooters ou de trottinettes : la mobilité se conjugue aujourd'hui au pluriel. Comment partager l'espace public entre tous ces modes de déplacements ?


À l'heure où les mobilités actives prennent un essor de plus en plus important et où les questions environnementales sont importantes pour l'avenir de la planète, nous avons à cœur de proposer aux Montrougiens et aux visiteurs des solutions pratiques pour circuler et garer leur vélo à Montrouge.


## Suivez-nous

 Ville de Montrouge

 @Montrouge92

 ville\_de\_montrouge


 Site web : 92120.fr


 Application mobile\* : Montrouge Direct

\*Dès juin 2019 sur les stores



### AVANT DE PRENDRE VOTRE VÉLO, VÉRIFIEZ VOS PNEUS, VOS FREINS ET L'ÉCLAIRAGE.


 Il est recommandé de graisser les parties mécaniques (chaîne, plateaux...) du vélo tous les trois mois.


 L'usage des oreillettes pour écouter de la musique ou l'usage d'un téléphone est strictement interdit.

Sources : Les photographies 1 et 3 : © Ville de Montrouge ; 2 : © RossandHelen photographers; 4 : © microgen ; 5 : © Ville de Montrouge / Philippe Soulard



### ET EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, ROLLERS OU SKATEBOARD ?

 Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes (sans moteur) sont considérés comme des piétons. Ils doivent rouler sur le trottoir, dans la limite des 6 km/h.

 Les engins de déplacements électriques (hoverboard, gyropodes, monoroue, trottinette électrique) sont interdits sur les trottoirs. Nous recommandons aux usagers d'emprunter les pistes cyclables et la voirie.

# CIRCULEZ À MONTROUGE EN VÉLO

-  Pistes protégées
-  Pistes partagées
-  Pistes à venir

## Station VELIB

Arthur Auger / Jean Jaurès

Verdier / République

Avenue Verdier Angle Avenue de la République

Molière / République

35 Rue Molière - 92120 Montrouge

Place Jules Ferry

Place Jules Ferry, face au 126 av. Aristide Briand

Estienne d'Orves / Henri Ginoux

Face au 44 rue d'Estienne d'Orves

Marne / Germain Dardan

89 avenue de la Marne

Louis Lejeune / Barbès

16 rue Louis Lejeune

Vanne / Général de Gaulle

38 rue de la Vanne

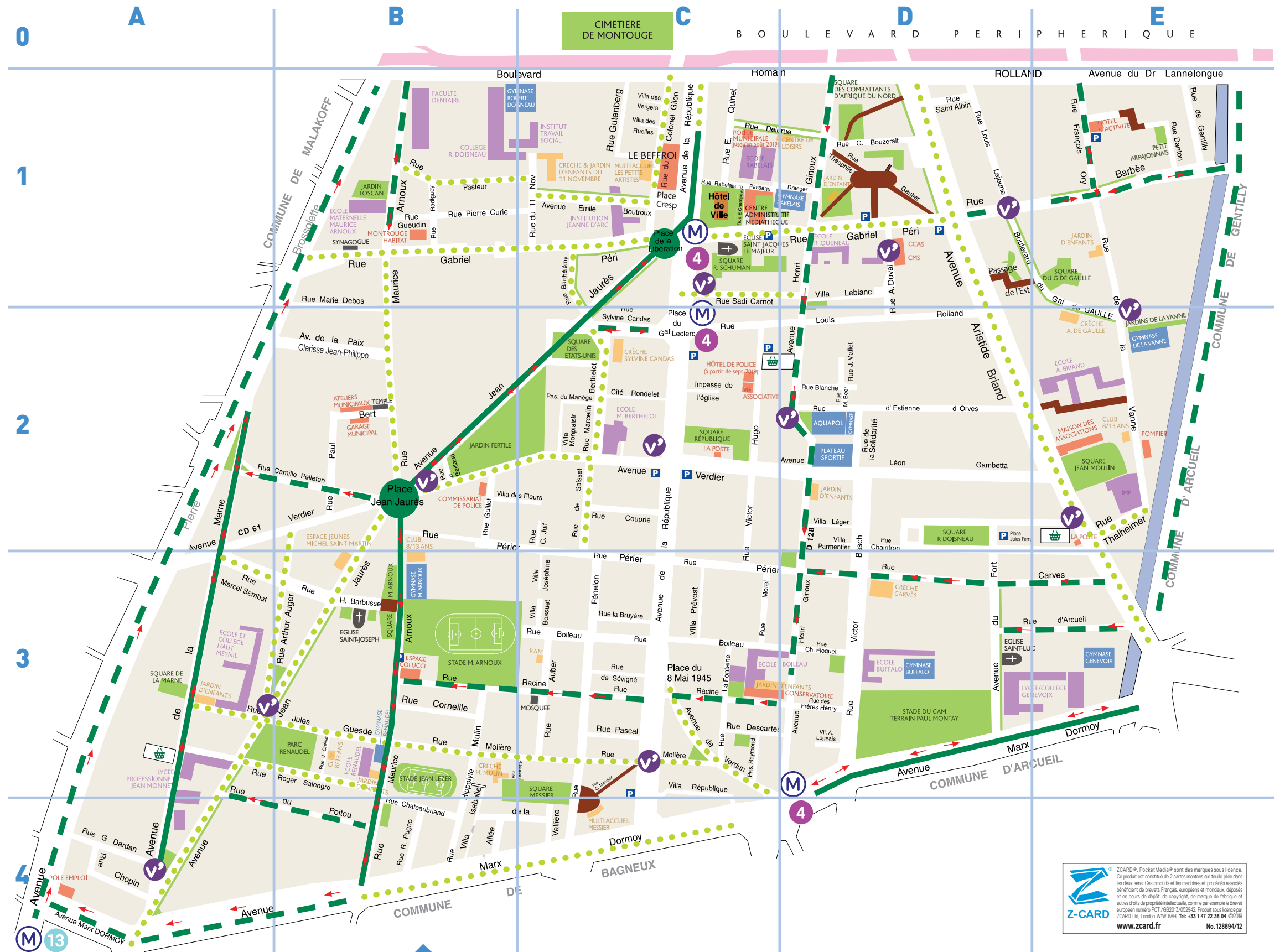
Amaury Duval / Gabriel Péri

4 rue Amaury Duval

Louis Rolland / République

47 rue Louis Rolland

Jean Jaurès / Verdier



Z-CARD® PocketMedia® sont des marques sous licence. Ce produit est constitué de 2 cartes montées sur feuille pliable dans les deux sens. Ces produits et les machines et produits associés bénéficient de brevets Français, européens et mondiaux, déposés et en cours de dépôt, de copyright, de marque de fabrique et autres droits de propriété intellectuelle, comme par exemple le Brevet européen numéro PCT /GB2015/025942. Produit sous licence par ZCARD Ltd, London, UK, tel: +44 11 47 22 36 04, ©2015 www.zcard.fr No. 128894/12

## LISTE DES RUES

<b>A</b>	AGENOR LOGEAS (Villa)	D.3	AMOURY DUVAL	D.1/2	ARCUEIL (d')	D.3 - E.3	ARISTIDE BRIAND	D.1/2 - E.2/3	ARTHUR AUGER	B.3	AUBER	C.3
<b>B</b>	BARBES	D/E.1	BLANCHE	D.2	BOILEAU	C/D.3	BOSSUET	C.3				
<b>C</b>	CADRAN SOLAIRE (Villa)	D.1	CAMILLE PELLETAN	A/B.2	CARVES	D/E.3						
<b>D</b>	DANTON	E.1	DELERUE	C/D.1	DESCARTES	C/D.3	Dr. LANNELONGUE (Avenue du)	E.1	DRAEGER (Passage)	C/D.1		
<b>E</b>	EDGAR QUINET	C.1	EDMOND CHAMPEAUD	C.1	EGLISE (Impasse de l')	C.2	EMILE BOUTROUX	C.1				
<b>F</b>	FENELON	D.1	FLEURS (Villa des)	B/C.2	FORT (Avenue du)	D.3	FRANÇOIS ORY	E.1	FRERES HENRY (des)	D.3		
<b>G</b>	GABRIELLE DE GUERCHY (Place)	D.1	GABRIEL PERI	B.C.D.1	GENERAL DE GAULLE (Bld du)	D.1 - E.1/2	GENTILLY (de)	E.1	GEORGES BOUZERAIT	D.1	GEORGES MESSIER	C.4
<b>H</b>	HENRI BARBUSSE	B.3	HENRI GINOUX (Avenue)	D.1/2/3/4	HENRIETTE (Villa)	C.4	HIPPOLYTE MULIN	B.3/4	8 MAI 1945 (Place du)	C.3		
<b>I</b>	ISABELLE (Villa)	B.4										
<b>J</b>	JARDINS (Villa des)	C.2	JEAN JAURES	C.1/2 - B.2/3 - A.3/4								
<b>K</b>	JEAN JAURES (Place)	B.2	JEAN VALLET	D.2	JOSEPHINE (Villa)	C.3	JULES CHERET	B.3/4				
<b>L</b>	LA BRUYERE	C.3	LA FONTAINE	C.3	MONTPLAISIR (Villa)	C.2	MOREL	C.2	MYRTILLE BEER	C.2		
<b>M</b>	MANEGE (Passage du)	C.2	MARCEL SEMBAT	A/B.3	MARCELIN BERTHELOT	C.2	MARECHAL LECLERC (Place du)	C.2	MARIE DEBOS	B.2	MARNE (Avenue de la)	A.2/3/4
<b>N</b>	NAU	C.2	NEUF	C.2	NOUVEAU	C.2	NOUVEAU	C.2	NOUVEAU	C.2		
<b>O</b>	ONZE NOVEMBRE (du)	C.1										
<b>P</b>	PAIX - CLARISSA JEAN-PHILIPPE (Avenue de la)	B.2	PARMENTIER (Villa)	D.3	PASCAL	C.3	PASTEUR	B/C.1	PAUL BERT	B.2	PERIER	B.2
<b>Q</b>	QUINET	C.1										
<b>R</b>	RABELAIS	C.1	RACINE	B/C/D.3	RADIGUEY	D.2	RAOUL PUGNO	C.1	RAYMOND (Passage)	C.3/4	RENE BARTHELEMY C.1.2	C.1
<b>S</b>	SADI CARNOT	C/D.1	SAINT-ALBIN	D.1	SAISSET (de)	C.2/3						
<b>T</b>	THAILHEIMER	E.2.3	THEOPHILE GAUTIER	D.1	THEOPHILE GAUTIER (Place)	D.1						
<b>V</b>	VANNE (de la)	E.1.2	VALLIERE (Allées de la)	B.C.4	VERDIER (Avenue)	B/C/D.2	VERDUN (Avenue de)	C.3/4	VERGERS (Villa des)	C.1	VICTOR BASCH	D.2/3/4
<b>W</b>	W		W		W		VICTOR HUGO	C.2/3				